

ATTESTATION DE FIN DE STAGE

Conformément à l'article D. 124-9 du code de l'éducation, une attestation de fin de stage est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève ayant effectué un stage.

Ce document doit être complété et signé le dernier jour du stage par un responsable autorisé de l'entreprise ou organisme d'accueil.

Elle est remise au lycéen stagiaire, et également remise à l'établissement scolaire.

Elle est à conserver dans l'entreprise et dans l'établissement.

L'entreprise (ou l'organisme d'accueil) :

Nom :

Adresse :

Adresse Mail :

N° d'immatriculation de l'entreprise SIRET :

Représenté(e) par (nom) : Fonction :

Atteste que l'élève désigné ci-dessous :

Prénom : Nom :

Classe :

Date de naissance :

Scolarisé dans l'établissement ci-après :

Nom : Lycée Emile Peytavin

Adresse : 63 Avenue du 11 Novembre
48000 Mende

Représenté(e) par : Mr KOHLI Hervé en qualité de chef d'établissement

A effectué un stage dans notre entreprise ou organisme

Du au

Soit une durée totale prévue de : (en nombre de jours travaillés) à h/semaine

Nombre de jours manqués par le stagiaire à votre connaissance :

Il/elle a réalisé les activités et mobilisé les compétences suivantes :

Activités réalisées	Compétences mobilisées

Fait à le

Signature et cachet de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil